

ARRETE PORTANT ORGANISATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE REVISION DU REGLEMENT DE ZONAGE DES EAUX PLUVIALES

BORDEREAU DES PIECES

1. Synthèse non technique de présentation de la révision de la zone C du règlement de zonage des Eaux Pluviales ;
2. Courrier à la DREAL de demande d'examen au Cas par Cas du 4 Février 2019 ;
 - 2.1. Fiche d'examen au cas par cas pour les zones visées par l'article L2224-10 du code général des Collectivités ;
 - 2.2. Précision pour la définition de la zone C du règlement de Zonage des Eaux Pluviales ;
3. Zonage des Eaux Pluviales de Janvier 2012 annexe sanitaire du PLUi, comprenant :
 - Règlement de zonage des Eaux pluviales.
 - Plan de la zone Nord du zonage des Eaux Pluviales.
 - Plan de la zone Sud du zonage des Eaux Pluviales.
4. Courrier de confirmation que le dossier est reçu et complet au siège de la DREAL en date du 12 Février 2019.
5. Décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale prescrivant l'organisation d'une commission d'enquête publique en date du 28 Mars 2019 ;
6. Extrait du compte rendu du Bureau Communautaire du 27 Avril 2019 relatif à la révision du règlement de zonage des Eaux Pluviales;
7. Arrêté n°4 du Président de la Communauté de Communes prescrivant la procédure de révision du règlement de zonage des Eaux Pluviales en date du 6 Mai 2019 ;
8. Décision désignation Commissaire Enquêteur par le Tribunal administratif de Caen du 07 Juin 2019.
9. Arrêté n° 11 du Président de la Communauté de Communes portant organisation de l'enquête publique sur le projet de révision du règlement de zonage des Eaux Pluviales en date du 05 Août 2019 ;
10. Avis d'enquête publique de l'arrêté n°11 ;